Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables
Agence Nationale des Déchets

Consultation relative à la mise en œuvre du projet ECap MED III

Termes de références

1. Contexte

Conformément à l'article 12 de la Convention de Barcelone, toutes les Parties Contractantes (PC) sont tenues d'établir des programmes de surveillance de la pollution en Méditerranée et de désigner les autorités chargées d'assurer la surveillance continue de la pollution dans les zones relevant de leur juridiction nationale.

Dans ce cadre, le PNUE s'est engagé à soutenir l'Algérie pour l'élaboration de son Programme d'Evaluation et de Surveillance Intégrées concernant la pollution et déchets marins, basés sur les trois objectifs écologiques à savoir : l'eutrophisation (OE5), les contaminants (OE9) et les déchets marins et côtiers (OE10) et ce, en cohérence avec les exigences de l'IMAP (décision IG.22/7 du COP 19),

Le projet EcAp MED III financé par l'UE "La mise en œuvre efficace de l'approche écosystémique sur la base de la surveillance et de l'évaluation intégrées de la mer Méditerranée et ses côtes en synergie avec la Directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) de l'UE" (projet EcAp MED III), est opérationnel depuis septembre 2020. Son objectif principal est de renforcer la mise en œuvre nationale du programme de surveillance et d'évaluation intégrée (IMAP) et de permettre une évaluation de l'état de l'environnement marin et côtier sur la base d'indicateurs communs convenus concernant la pollution, les déchets marins, la biodiversité, l'hydrographie et la côte.

2. Objet de la mission

L'Agence Nationale des déchets a été mandatée par le Ministère de l'Environnement et des énergies renouvelables pour la mise en œuvre du projet EcAp MED III EN Algérie, pour ce faire, l'AND recrute un consultant pour soutenir l'exécution des activités prescrites dans ces termes de références ,les données collectés seront utilisées pour la préparation et la livraison du Rapport sur l'état de la qualité en Méditerranée 2023 (MED QSR), et ce, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National Intégré de Suivi et d'Evaluation (IMAP) pour le cluster Pollution et Déchets Marins en Algérie.

Le consultant retenu sera responsable des activités suivantes :

- Préparer un plan de travail détaillé comprenant un calendrier
- Concevoir et approuver un programme d'enquête sur le terrain de la pollution pour les wilayas sélectionnées : **Annaba, Skikda, Tipasa, Chlef et Mostaganem**, conformément au programme national de surveillance de la pollution et des déchets marins de l'IMAP,

- Préparer et mettre en œuvre la campagne de collecte de données sur le terrain pour la pollution.
- Valider et télécharger avec succès deux ensembles de données dans le système d'information IMAP pour chaque indicateur commun sur la pollution (IC 13,14,17), pollution.
- Préparer les conclusions préliminaires de l'évaluation initiale sur l'état du milieu marin pour des indicateurs sélectionnés de pollution (IC 13, 14,17).

3. Fiche technique des activités

N°	Activité	Consistance
1	**Un Plan de travail détaillé**	Il comprend la description des activités et des résultats/produits prévus, ainsi que le calendrier de livraison
2	**Le Programme d'enquête sur le terrain de la pollution**	Le plan de surveillance comprendra : **1-** Un inventaire de toutes les données de surveillance liées à la pollution, avec les données communiquées au système d'information pilote IMAP, données disponibles dans différentes institutions nationales ; données extraites de la littérature scientifique ; et une identification des lacunes dans les données, qui seront utilisées pour identifier les zones/transects de surveillance du plan de surveillance ; **2-** La spécification des stations/zones/transects de surveillance liées à l'eutrophisation (OE5) et aux contaminants dans les sédiments (OE9), en tenant compte des inventaires des zones/sites/stations de surveillance dans les Aires Marines Protégées (AMP) et dans les Zones de Haute Pression, prévus dans le cadre du Projet IMAP-MPA, et qui sont inclus dans les programmes IMAP nationaux réguliers pour la pollution **3-** La spécification de méthodologies et de protocoles sélectionnés pour la mise en œuvre des activités de surveillance.
3	**La campagne de collection de données sur le terrain pour la pollution**	- La liste des zones d'évaluation est définie dans les zones côtières et hauturières nationales - Des cartes de répartition spatiale sont préparées pour les stations/zones/transects de surveillance du programme de surveillance/plan de surveillance de l'enquête sur le terrain, - La campagne de collection de données sur le terrain pour la pollution

4	**Valider et télécharger avec succès deux ensembles de données dans le système d'information IMAP pour chaque indicateur commun sur la pollution et (IC 13, 14,17)**	Le premier ensemble de données pour chaque indicateur commun de pollution (à savoir, IC 13, 14, 17) est téléchargé avec succès dans le système d'information IMAP, depuis 2017. Le deuxième ensemble de données pour chaque indicateur commun de pollution (à savoir, IC 13, 14, 17) est téléchargé avec succès dans le système d'information IMAP
5	**Préparer les conclusions préliminaires de l'évaluation initiale sur l'état du milieu marin pour des indicateurs sélectionnés de pollution (IC13, 14,17).**	Des fiches d'évaluation nationales sont préparées pour les indicateurs sélectionnés pour la pollution et les déchets marins (IC 13, 14,17)

4- Profil de(s) l'expert(s)

Le(s) expert(s) chargé(s) de cette consultation doit (doivent) avoir :

- Diplôme(s) dans les domaines de l'environnement ; de la chimie ou la biologie.
- Une Bonne connaissance des problématiques environnementales de la côte méditerranéenne algérienne, et notamment celles liées aux déchets marins ;
- Une Grande expérience sur le terrain dans le domaine de la surveillance de l'état de l'environnement ;
- Disposant de capacités analytiques des données de pollution ;

5- La durée de la mission de l'Expert

La durée de la mission de l'expert est de : 06 mois

- **Livrables :** Le (s) prestataire (s) doit (doivent) livrer :

N°	Livrable	Délai de dépôt
1	Un plan de travail détaillé comprenant un calendrier.	**10 janvier 2023**
2	Un inventaire de toutes les données de surveillance de la pollution	**28 février 2023**
3	Le plan de surveillance concret pour la pollution	**28 février 2023**
4	La liste des zones d'évaluation est définie dans les zones côtières et hauturières nationales	**30 Avril 2023**
5	Des cartes de répartition spatiale sont préparées pour les stations/zones/transects de surveillance du programme de surveillance/plan de surveillance de l'enquête sur le terrain	**30 Avril 2023**

6	Le rapport de la campagne de collection de données sur le terrain pour la pollution	**Avril 2023**

6- Rémunération

Le consultant recevra une somme globale, selon les modalités suivantes :

- **25%** à la signature du contrat ;
- **75%** à la réception des rapports finaux.

7- Candidature

Le dossier de candidature doit comporter les offres suivantes :
Offre administrative :

- Une note méthodologique indiquant la bonne compréhension des termes de référence et présentant la méthodologie qui sera utilisée, y compris un planning de travail et de mise en œuvre ;
- Une copie des diplômes et un CV détaillé (incluant les expériences professionnelles pertinentes et les projets similaires réalisés par le consultant) ;
- Bordereau des prix détail estimatif des activités.

Date limite de dépôt de la candidature :10 jours à partir de la date de publication

Adresse d'envoi des candidatures : contact@and.dz

8- Evaluation des offres :

- **Evaluation technique..... 100 points**

L'évaluation des offres reçues sera basée notamment sur les critères suivants : (i) l'expérience du consultant dans les domaines en relation avec les activités de la présente consultation, (ii) sa compréhension des attentes des activités de la consultation et sa méthodologie proposée.

En se basant sur les diplômes, le CV et la méthodologie, l'offre des consultants sera examinée suivant les critères ci-dessous :

1. Méthodologie et Planning : .....40 points

Méthodologie : 30 points

- Améliorée par rapport aux termes de référence.....30 points
- Répond aux termes de référence avec détail des missions .....20 points
- Conforme aux termes de référence et partiellement détaillé.....10 points
- Une simple reprise des termes de référence.....05 points
- Non conforme.....00 point

Planning : 10 points

- Très Cohérent et réaliste par rapport au TDR .....10 points
- Moyennement cohérent et moyennement détaillé .....05 points
- Non cohérent.....00 point

2. Qualification et compétence du consultant : 60points

Pertinence de la formation académique du consultant .....10 points

- Bac + 5 ou plus……..10 points
- Bac + 4 ……05 points
- < bac + 4……00 point

Expérience professionnelle ……..34 points

- >15 ans ……34 points
- Entre 10 et 15 ans……25 points
- Entre 5et 10 ans ……10points
- <5ans ……00point

Expérience dans le domaine de l'environnement ……16 points

- Nombre d'études dans le domaine de la pollution des milieux et/ou préservation de la qualité des eaux ……**2point/projet (maximum 08 points**)
- Nombre d'études similaires dans le domaine de la surveillance de la pollution et/ou lutte contre la pollution ……**2 points / projet (maximum 08 point)**

Important : Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette évaluation toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à 70 points.

Evaluation de l'offre financière :

L'offre financière la moins disante des soumissionnaires pré-qualifiés techniquement sera retenue.

ANNEXE1 : Indicateurs communs relatifs aux objectifs écologiques OE5, OE9

Objectif écologique	Indicateur commun	Désignation
OE 5 : EUTROPHISATION	**IC 13**	Concentration d'éléments nutritifs clés dans la colonne d'eau
	IC 14	Concentration en Chlorophylle-a dans la colonne d'eau
OE 9 : CONTAMINENTS	**IC 17**	Concentration des principaux contaminants nocifs mesurée dans la matrice pertinente (biote, sédiments, eau de mer)
	IC 18	Niveau des effets de la pollution des principaux contaminants dans les cas où une relation de cause à effet a été établie
	IC 19	Apparition, origine (si possible) et étendue des évènements critiques de pollution aiguë (par ex. déversements accidentels d'hydrocarbure, de dérivés pétroliers et substances dangereuses) et leur incidence sur les biotes touchés par cette pollution
	IC 20	Concentrations effectives de contaminants ayant été décelés et nombre de contaminants ayant dépassé les niveaux maximaux réglementaires dans les produits de la mer de consommation courante
	IC 21	Pourcentage de relevés de la concentration d'entérocoques intestinaux se situant dans les normes instaurées

ANNEXE 2 : Zones et stations sélectionnées Eutrophisation et contaminants

E C A N
C ou L 1
Eutrophisation contaminant 1ère lettre de la wilaya 2ème lettre de la wilaya
station côtière ou offshore numéro de la

station

wilaya	Description	Zone de suivi	Code Stations	Latitude dec.deg	Longitude dec.deg	Cat
Mostaganem MO	Transect oued Chlef	1ere station côtière	EMO-C1	0,08333	35,97794	1
		2eme station côtière	ECMO-C2	0,06000	36,01810	3
		3eme station Offshore	ECMO-L	0,02650	36,05490	3
Chlef CH	Embouchure d'oued Chlef (a proximité de la plage Chlef)	Station 1 côtière	ECH-C1	0,13183	36,04152	1
	En face de l'embouchure d'oued Damous	Station 3 côtière	ECH-C3	1,68333	36,55318	1
Tipasa TI	transect Douaouda	1ere station côtière du transect	ETI-C1	3,14610	36,76230	
		2eme station côtière du transect	ECTI-C2	3,14350	36,79550	3
		3eme station Offshore du transect Douaouda	ECTI-L	3,14040	36,82750	3
	En face de l'embouchure d'oued Mazafran (point chaud côtier)	Station 4 côtière	ETI-C3	2,80420	36,70240	
Skikda SK	Embouchure d'Oued Safsaf a proximité de la zone Industrielle Pétrochimique Sonatrach (point chaud)	Station 2 côtière	ESK-C2	6,93088	36,88194	2
		Station 3 côtière	ECSK-C3	6,93045	36,95718	2
		Station 4 offshore	ECSK-L	6,93216	36,95718	2
	Embouchure d'oued El Kebir (zone de référence a proximité d'El Marsa sous le cap de Fer)	Station 5	ESK-C4	7,23333	36,99540	1
Annaba AN	En face de l'embouchure de l'oued Seybousse	Station 1 côtière	EAN-C1	7,76667	36,86843	1
		1ere cotiere stations	EAN-C2	7,94730	36,85910	1

	En face de l'oued Bounammoussa					
		2eme station cotiere	ECAN-C3	7,94808	36,89538	3
		3eme station	ECAN-L	7,94940	36,94013	3